



TABLE ÉLÉVATRICE HYDRAULIQUE

AY-150 MH • AY-300 MH • AY-500 MH

583900 • 583910 • 580140

MANUEL D'INSTRUCTIONS

Remarque : veuillez lire les instructions avant d'utiliser ce produit.

1. INTRODUCTION

Avant d'utiliser cette table élévatrice, lisez attentivement le présent manuel d'instructions et assurez-vous d'en comprendre parfaitement le fonctionnement. Une utilisation inadéquate peut entraîner des situations dangereuses pour l'opérateur et pour les personnes se trouvant à proximité.

Ce manuel décrit les tables élévatrices hydrauliques à ciseaux AY-150 MH, AY-300 MH et AY-500 MH, à commande hydraulique manuelle par pédale. Toutes trois partagent la structure, le mécanisme et le mode d'utilisation ; elles diffèrent par la capacité de charge, les dimensions du plateau et la hauteur de levée. Avant de commencer à travailler, vérifiez laquelle correspond à votre appareil.

Conservez ce manuel pour toute consultation ultérieure. Si le manuel ou les étiquettes d'avertissement se détériorent ou se perdent, demandez leur remplacement à votre distributeur AYERBE. Si vous cédez ou vendez l'appareil, remettez le manuel avec lui.

Protection de l'environnement

L'emballage, l'huile hydraulique usagée et, en fin de vie, la machine elle-même doivent être remis à un organisme agréé de gestion des déchets. Prévoyez toujours du matériau absorbant pour recueillir d'éventuelles fuites d'huile ; le matériau absorbant usagé doit également être remis à un organisme agréé. Ne déversez jamais l'huile hydraulique dans les égouts ni sur le sol.

2. UTILISATION PRÉVUE

Ces tables sont des dispositifs mobiles de levage destinés à lever, descendre, positionner et déplacer des charges dans les limites de leur capacité nominale, sur des sols fermes, lisses, horizontaux et dégagés, en atelier, en entrepôt et sur les lignes de production.

Leur fonction est de placer la charge à une hauteur de travail ergonomique, en évitant à l'opérateur les efforts et les postures contraignantes liés à la manutention manuelle. Elles ne sont pas conçues pour un fonctionnement continu, mais pour un usage intermittent.

Utilisations interdites

- Lever ou transporter des personnes : la réglementation en vigueur ne permet que le levage de marchandises.
- Déplacer la machine avec la charge levée.
- Travailler sur des surfaces inclinées, molles, irrégulières ou présentant des nids-de-poule.
- Dépassez la capacité nominale du modèle ou répartir la charge en dehors des critères du chapitre 7.
- Utiliser la machine à l'extérieur ou en ambiance humide : elle n'est pas étanche à l'eau.
- Se placer sous le plateau ou sous le mécanisme à ciseaux.
- Employer la machine comme cric ou comme support fixe d'une charge sous laquelle il faut intervenir.

Modifications

Aucune modification affectant la conformité de la machine à la norme EN 1570 et à la Directive 2006/42/CE n'est autorisée. Toute manipulation de la soupape limitatrice de pression est formellement interdite. Le montage, le réglage et l'entretien ne doivent être effectués que par du personnel qualifié.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristique	AY-150 MH	AY-300 MH	AY-500 MH
Code AYERBE	583900	583910	580140
Capacité nominale	150 kg	300 kg	500 kg

Caractéristique	AY-150 MH	AY-300 MH	AY-500 MH
Hauteur maxi du plateau	720 mm	880 mm	900 mm
Hauteur mini du plateau	220 mm	285 mm	280 mm
Course de levée	500 mm	595 mm	620 mm
Dimensions du plateau	700 × 450 mm	850 × 500 mm	820 × 500 mm
Hauteur du timon	950 mm	990 mm	1 000 mm
Diamètre de roue	Ø 100 mm	Ø 125 mm	Ø 127 mm
Coups de pédale jusqu'à la hauteur maxi	28	27	40
Poids	46 kg	77 kg	85 kg
Catégorie de levage (EN 1570)	2	2	2
Certification	CE · GS · TÜV	CE · GS · TÜV	CE · GS · TÜV

4. DESCRIPTION DE L'APPAREIL

La machine se compose d'un châssis inférieur en acier sur quatre roues — deux fixes et deux pivotantes avec frein —, d'un mécanisme à ciseaux simple et d'un plateau supérieur. Le levage est obtenu par un vérin hydraulique logé à l'intérieur du mécanisme à ciseaux et alimenté par une pompe manuelle actionnée par la pédale située à l'avant, à côté du timon.

La descente est commandée par le levier situé sur le timon, qui règle la vitesse et fait office de commande « opérateur présent » : dès qu'il est relâché, le mouvement s'arrête et la table reste à la hauteur atteinte.

5. AVERTISSEMENTS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

NE FAITES JAMAIS ce qui suit :

- Ne levez ni ne transportez de personnes sur le plateau.
- N'introduisez jamais les mains ni les pieds sous le plateau ni dans le mécanisme à ciseaux.
- Ne vous placez pas sous la table et n'approchez pas les pieds des roues.
- Ne déplacez pas la machine avec la charge levée : la charge pourrait tomber.
- Ne travaillez pas sur une pente ni sur un sol irrégulier.
- Ne dépassez pas la capacité nominale et ne placez pas la charge aux extrémités du plateau.
- N'utilisez pas la machine avec une charge mal empilée ou instable.
- Ne déplacez pas la charge pendant la montée ou la descente de la table.
- Ne faites pas descendre la table brutalement : la charge pourrait se déplacer.
- Ne manipulez pas la soupape limitatrice de pression.

FAITES TOUJOURS ce qui suit :

- Utilisez la machine conformément à ce manuel et uniquement par du personnel formé.
- Actionnez le frein des roues avant de charger, de décharger ou de lever.
- Répartissez la charge selon les critères du chapitre 7.
- Portez des chaussures de sécurité.
- Surveillez la charge pendant toute la manœuvre et arrêtez le levage en cas d'instabilité.
- Vérifiez qu'aucun objet ni aucune personne ne se trouve dans le rayon d'action de la table.
- Effectuez l'entretien toujours table déchargée et en position basse.

- Laissez la table en position basse lorsqu'elle n'est pas utilisée.

6. RÉCEPTION ET MONTAGE

La table est livrée montée et remplie d'huile, prête à l'emploi. Avant la première mise en service :

- 1) Vérifiez que le timon est solidement fixé au châssis et que la pédale s'actionne sans point dur.
- 2) Levez et abaissez le plateau à vide une ou deux fois sur toute la course afin de purger l'air du circuit hydraulique.
- 3) Vérifiez le fonctionnement du frein des roues pivotantes.

ATTENTION ! Avant la première mise en service, lisez intégralement ce manuel. Un actionnement incorrect peut endommager la pompe hydraulique.

7. RÉPARTITION DE LA CHARGE

La norme EN 1570, qui régit les exigences de sécurité des tables élévatrices, établit trois conditions de répartition à respecter en permanence :

- 100 % de la capacité nominale répartis uniformément sur toute la surface du plateau.
- 50 % de la capacité nominale répartis uniformément sur une moitié longitudinale du plateau.
- 33 % de la capacité nominale répartis uniformément sur une moitié transversale du plateau.

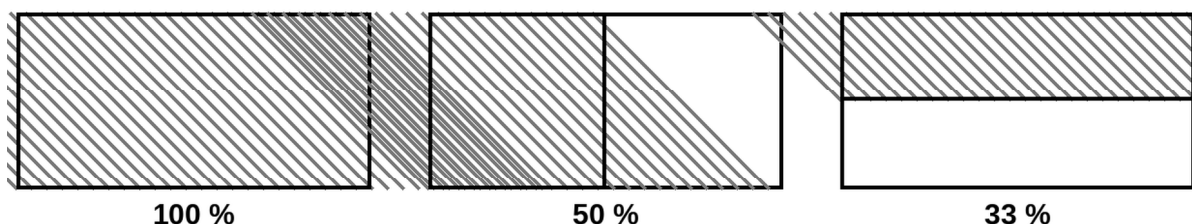


FIG. 1 — Conditions de répartition de la charge selon EN 1570

ATTENTION ! Il est interdit de concentrer la charge à une extrémité ou sur un côté du plateau. Au moins 80 % de la charge doit rester à l'intérieur de la surface du plateau.

8. INSPECTION QUOTIDIENNE

Avant chaque journée de travail, vérifiez :

- Qu'il n'y a ni fuites ni suintements d'huile au vérin ni à la pompe.
- Qu'aucune pièce du mécanisme à ciseaux ou du plateau n'est tordue, fissurée ou cassée.
- Que la montée et la descente se font en douceur et sans bruit anormal.
- Que les vis, écrous et circlips sont serrés et en place.
- Que les roues tournent librement et que le frein agit correctement.
- Que les étiquettes de sécurité sont lisibles.

N'utilisez pas la machine si vous constatez une anomalie : retirez-la du service et informez le responsable de la maintenance.

9. MODE D'EMPLOI

Frein

Le frein agit sur les deux roues pivotantes. Pour freiner, appuyez sur la pédale de frein ; pour desserrer, tirez le levier vers le haut. Freinez toujours la table avant de la charger, de la décharger ou de la lever.

Levage

- 1) Freinez la table et vérifiez que la charge ne dépasse pas la capacité nominale du modèle et qu'elle est bien répartie.
- 2) Vérifiez que le levier de descente est au repos ; soupape ouverte, la table ne monte pas.
- 3) Actionnez la pédale de façon régulière et continue jusqu'à la hauteur souhaitée.
- 4) Une fois la hauteur maximale atteinte, la table ne monte plus même si l'on continue d'actionner la pédale.

Descente

Actionnez lentement le levier de descente du timon et accompagnez le mouvement. Dès qu'il est relâché, la descente s'arrête et la table reste à la hauteur atteinte.

ATTENTION ! Ne placez ni les mains ni les pieds sous le plateau pendant la descente.

Déplacement

Déplacez la table uniquement plateau en position basse et frein desserré. Tirez sur le timon ; évitez de pousser la machine de côté.

Stationnement

Laissez le plateau complètement abaissé, actionnez le frein et stationnez la table sur une zone plane et dégagée, hors des voies de circulation.

Par la nature même du système hydraulique, la table peut descendre légèrement si elle reste levée pendant une période prolongée. Ne la laissez pas stationnée en position haute et ne la stockez pas tige de vérin sortie : elle rouille et peut finir par se gripper.

10. ENTRETIEN ET LUBRIFICATION

Toutes les opérations se font table déchargée, en position basse et frein serré. Seul du personnel qualifié peut effectuer des travaux d'entretien ou de réparation ; après toute intervention, il faut vérifier que la table fonctionne à nouveau correctement.

Entretien quotidien

- Nettoyez la machine et vérifiez l'absence de fuites au vérin et à la pompe.
- Effectuez chaque jour un cycle complet de montée et de descente à vide : cela maintient le groupe lubrifié et évite le grippage de la tige.

Entretien mensuel

- Graissez les axes, les douilles et les galets du mécanisme à ciseaux ainsi que les supports de roues.
- Vérifiez l'état et la rotation des roues ainsi que le fonctionnement du frein.
- Vérifiez le serrage de la visserie et l'état des circlips.

Entretien annuel

- Vérifiez le niveau et l'état de l'huile hydraulique. Si elle est sale, remplacez-la ; en règle générale, la vidange se fait tous les 12 mois.
- Contrôlez l'état des joints du vérin et de la pompe.
- Contrôlez l'usure des roues, des galets des ciseaux et des douilles.

Purge du circuit

Si le plateau ne monte pas normalement ou si le mouvement est spongieux, il y a de l'air dans le circuit : levez et abaissez la table à vide une ou deux fois sur toute la course.

ATTENTION ! Il est interdit de mélanger des huiles de caractéristiques différentes. Utilisez une huile hydraulique propre et filtrée.

11. DIAGNOSTIC DES PANNES

Panne	Cause probable	Solution
La table ne monte pas	a) Manque d'huile dans le réservoir. b) Air dans le circuit hydraulique. c) Soupape de réglage mal réglée. d) La bille en acier n'est pas dans son logement.	a) Remplissez le réservoir. b) Levez et abaissez la table à vide une ou deux fois sur toute la course. c) Réglez la soupape. d) Remettez en place ou remplacez la bille.
La table n'atteint pas la hauteur maximale	Niveau d'huile insuffisant.	Faites l'appoint d'huile hydraulique.
La table ne se maintient pas en position haute ou descend seule	a) Soupape de réglage mal réglée. b) La bille en acier n'est pas dans son logement. c) Impuretés dans l'huile empêchant la fermeture de la soupape de descente. d) Joints usés ou endommagés.	a) Réglez la soupape. b) Remettez en place ou remplacez la bille. c) Remplacez l'huile. d) Remplacez les joints.
La table ne descend pas	a) Câble de la manette mal réglé. b) Tige ou mécanisme déformés par une charge décentrée ou une surcharge. c) La table a été stockée en position haute et la tige a rouillé. d) Blocage par un corps étranger.	a) Réglez le câble de la manette. b) Remplacez les pièces concernées. c) Gardez toujours la table en position basse et graissez la tige. d) Retirez le corps étranger.
Fuites d'huile à la soupape ou à la pompe	a) Joints usés ou endommagés. b) Pièces fissurées ou poreuses.	a) Remplacez les joints. b) Remplacez les pièces concernées.

ATTENTION ! N'essayez pas de réparer la table si vous n'êtes pas qualifié ou autorisé à le faire.



DECLARACIÓN «CE» DE CONFORMIDAD

E.C. DECLARATION OF CONFORMITY
CE. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
DECLARAÇÃO DE CONFORMIDADE «CE»



Declaración según el art. 5, párrafo 1, de la Directiva 2006/42/CE (que deroga e incorpora la Directiva 98/37/CE).

NOSOTROS

Ayerbe Industrial de Motores, S.A.

Oilamendi 8 · Pol. Ind. Jundiz · 01015 Vitoria — España

DECLARAMOS BAJO NUESTRA EXCLUSIVA RESPONSABILIDAD QUE EL PRODUCTO:

MESA HIDRÁULICA

Tipo: AY-150 MH · AY-300 MH · AY-500 MH

Número de serie: _____

al cual se refiere la presente documentación, es conforme con los requisitos esenciales de la Directiva 2006/42/CE.

La presente declaración se emite según el Anexo II, punto A, de la citada Directiva.

En el proyecto y realización se han tenido en cuenta los siguientes documentos normativos:

Directivas: 2006/42/CE

Normas: UNE-EN 1570

La persona autorizada para compilar el expediente técnico es:

Ayerbe Industrial de Motores, S.A.

Oilamendi 8 · Pol. Ind. Jundiz · 01015 Vitoria — España



Adrián Mtz. Albornoz

Gerente

En Vitoria-Gasteiz, a 3 de agosto de 2026